

## QU'ENTEND-ON PAR HANDICAP ?

Un handicap résulte d'une interaction entre une incapacité :

- physique
- mentale
- intellectuelle
- ou sensorielle

ET un environnement inadapté.



**Il faut donc des AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES pour surmonter les obstacles et permettre à la personne de participer à la vie professionnelle sur un pied d'égalité avec ses collègues.**

Le refus d'aménagement raisonnable par l'employeur constitue une discrimination.

Besoin de conseils ?  
Faites appel à des personnes ressources : service du personnel, conseiller en prévention, jobcoach, expert, syndicat, etc.

# LA PERSONNE A-T-ELLE DROIT À UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE AU TRAVAIL?

**1 EST-ELLE EN SITUATION DE HANDICAP?**

OUI     NON

**2 QUELS SONT SES BESOINS?**

**3 QUELS AMÉNAGEMENTS CORRESPONDENT À CES BESOINS?**

**ATTENTION, TOUT AMÉNAGEMENT DOIT:**

- Être efficace et fait sur mesure
- Permettre une participation égale de la personne
- Garantir l'autonomie de la personne
- Assurer la sécurité et la dignité de la personne

**4 CES AMÉNAGEMENTS SONT-ILS RAISONNABLES?**

**EVALUEZ CES CRITÈRES:**

- Le coût (après déduction des primes)
- L'impact sur l'organisation du travail
- La fréquence et la durée d'utilisation
- L'impact sur l'environnement de travail et les collègues
- L'absence de solutions alternatives

raisonnable     déraisonnable

**On peut refuser un aménagement déraisonnable.**

**AMÉNAGEMENT RAISONNABLE**



**CONSEILS LORS DE LA MISE EN PLACE D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE:**

- Formaliser l'aménagement raisonnable par écrit
- Informer les collègues
- Évaluer régulièrement si l'aménagement convient toujours à la personne et au service

OUI     NON

1

# FORMATION EN LIGNE GRATUITE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Plus de 150 situations concrètes
- Des avis juridiques
- Des conseils aux managers
- Un forum



En quelques clics

## eDivemment!

[www.ediv.be](http://www.ediv.be)

Avec le soutien de



Wallonie



actiris.brussels  
au coeur de l'emploi | de weg naar werk

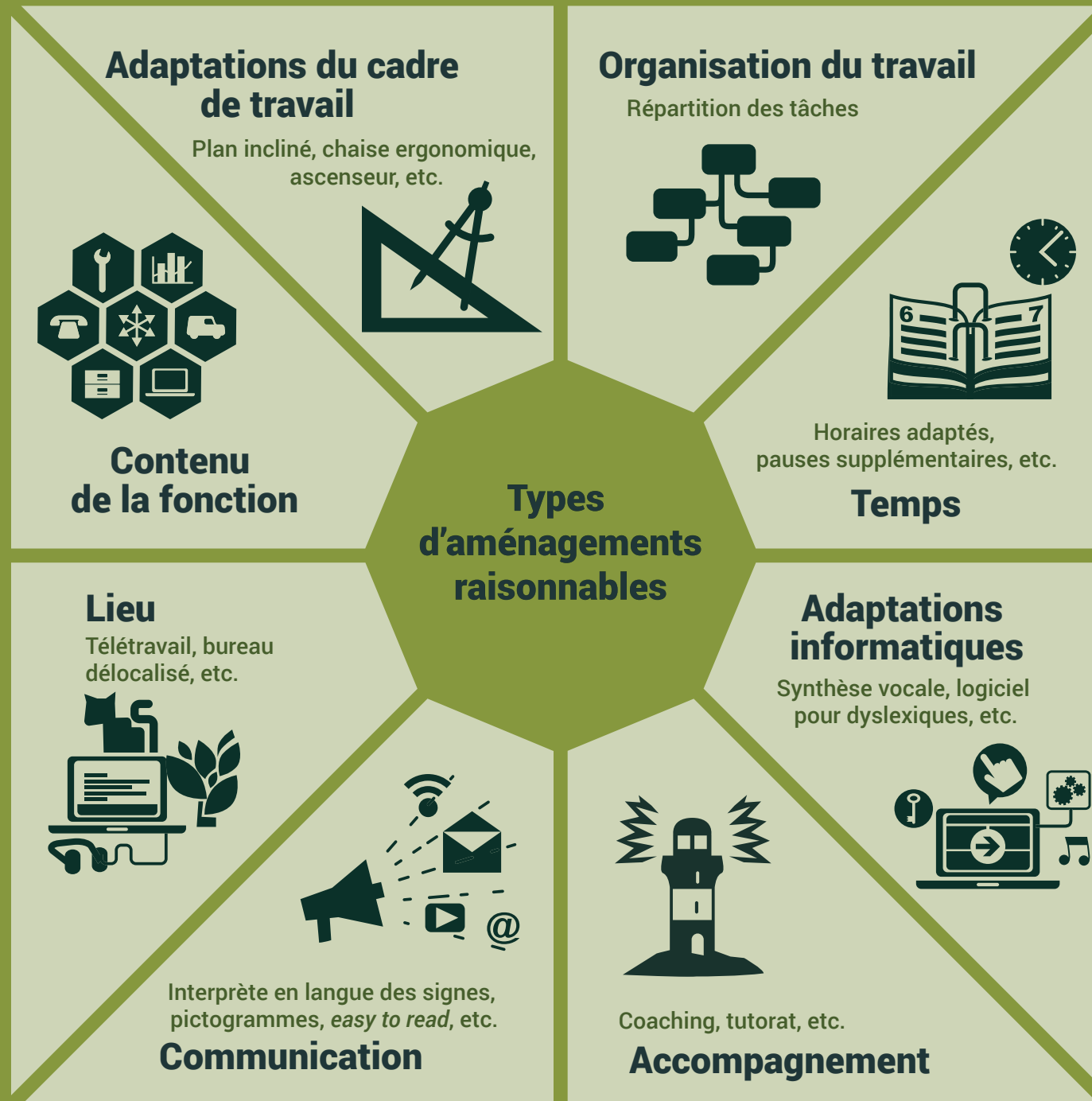


Vlaamse  
overheid



Centre interfédéral  
pour l'égalité des chances

138 rue Royale,  
1000 Bruxelles  
+32 02 212 30 00  
[www.unia.be](http://www.unia.be)



# LE HANDICAP ? PENSEZ-Y !



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

## [www.ediv.be](http://www.ediv.be)